

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 1

Artikel: Écoles fédérales en 1862
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCOLES FÉDÉRALES EN 1862.

Le Conseil fédéral, en date du 4 décembre 1861, a fixé comme suit l'époque et les places d'exercice pour les écoles militaires et les cours de répétition qui seront tenus en 1862 :

I. Ecoles du génie.

a) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de sapeurs de tous les cantons respectifs, du 22 juillet au 1 septembre, à *Thoune*.

» pontonniers » » » du 28 avril au 8 juin, à *Brugg*.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite.

Compagnie de sapeurs n° 2 de *Zurich* (école centrale).

» » 4 » *Berne*, du 8 au 19 juillet, à *St-Maurice*.

» » 6 » *Tessin*, du 11 au 22 mars, à *Bellinzone*.

» pontonniers » 2 » *Argovie*, du 10 au 21 juin, à *Brugg*.
Réserve.

Compagnie de sapeurs n° 8 de *Berne*, du 8 au 13 juillet, à *St-Maurice*.

» » 10 » *Argovie*, du 14 au 19 juillet, à *St-Maurice*.

» » 12 » *Vaud* (école centrale), à *Thoune*.

» pontonniers » 4 » *Zurich*, du 11 au 16 juin, à *Brugg*.

» » 9 » *Argovie*, du 17 au 21 juin, à *Brugg*.

II. Ecoles d'artillerie.

a) ÉCOLE D'ASPIRANTS.

Aspirants de II^e classe, de tous les cantons, du 8 mars au 10 mai, à *Thoune*.

b) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de toutes les compagnies de parc et batteries de montagne, du 16 mars au 26 avril, à *Aarau*.

» train de parc de tous les cantons, du 13 avril au 17 mai, à *Thoune*.

» *Berne*, *Soleure*, *Bâle-Campagne* et *Tessin*, du 28 avril au 7 juin, à *Aarau*.

» *Lucerne*, *Argovie* et *Vaud*, du 1 juin au 19 juillet, à *Thoune*.

» *Fribourg*, *Bâle-Ville*, *Neuchâtel* et *Genève* et de toutes les batteries à fusées, du 15 juin au 26 juillet, à *Bière*.

» *Zurich*, *Appenzell Rh. Ext.*, *St-Gall* et *Thurgovie*, du 3 août au 13 septembre, à *Zurich*.

c) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite.

Batterie d'obusiers de 24 liv. n° 2 de *Berne*, du 26 août au 6 septembre, à *Thoune*.

Batterie de canons de 12 liv.	»	4	»	Zurich, du 9 au 20 juillet, à Zurich.
»	»	6	»	Berne, du 26 août au 6 septembre, à Thoune.
»	»	6	»	St-Gall, du 9 au 20 juillet, à Zurich.
»	»	9	»	Vaud, du 29 juillet au 9 août, à Bière.
»	»	10	»	Zurich, du 4 au 15 octobre, à Zurich.
»	»	12	»	Lucerne, du 24 juin au 5 juillet, à Aarau.
»	»	14	»	Soleure, du 24 juin au 5 juillet, à Aarau.
»	»	16	»	Appenzell Rh. Ext., du 16 au 27 septembre, à Zurich.
»	»	18	»	Argovie, du 4 au 15 octobre, à Zurich.
»	»	20	»	Thurgovie, du 16 au 27 septembre, à Zurich.
»	»	6	»	Vaud, du 8 au 21 septembre, à Bière.
»	»	24	»	Neuchâtel, du 29 juillet au 9 août, à Bière.
»	»	25	»	Genève, du 12 au 23 août, à Bière.
» de montagne		26	»	Grisons, du 17 au 28 juin, à Coire.
» à fusées		28	»	Zurich, du 17 au 28 sept., à Aarau.
»		30	»	Argovie, du 17 au 28 sept., à Aarau.
Compagnie de position		32	»	Zurich, du 5 au 16 août, à St-Maurice.
»		34	»	Vaud, du 5 au 16 août, à St-Maurice.
» pare		36	»	Berne, du 17 au 28 sept., à Thoune.
»		38	»	St-Gall, du 8 au 19 juillet, à Aarau.
»		40	»	Vaud, du 17 au 28 sept., à Thoune.
Train de parc de l'élite des cantons de				Berne (franç.), Fribourg, Vaud, Valais,
				Neuchâtel et Genève, du 12 au 23 août, à Bière.
» de l'élite des cantons de				Zurich, Berne (allem.), Lucerne, Schwytz, Glaris, Zug, Soleure, Bâle - Campagne, Schafshouse, Appenzell Rh. Ext., St-Gall, Grisons, Argovie.
				Thurgovie et Tessin, du 17 au 28 septembre, à Thoune.

Réserve.

Batterie de 8 liv.	n°	42	de	Lucerne, du 22 au 27 juillet, à Zurich.
»	6	»	44	» Berne, } du 9 au 14 septembre, à Thoune.
»	»	»	46	» Berne, } du 9 au 14 septembre, à Thoune.
»	»	»	48	» St-Gall, du 22 au 27 juillet, à Zurich
»	»	»	50	» Vaud, du 25 août au 5 septembre, à Bière.
»	»	»	52	» Neuchâtel, du 12 au 23 août, à Bière.
»	»	»	53	» Genève, du 25 au 30 août, à Bière.
» montagne	»	54	»	Grisons, du 23 au 28 juin, à Coire.
» fusées	»	56	»	Zurich, du 23 au 28 septembre, à Aarau.

Batterie de fusées n° 58 de Argovie, du 23 au 28 septembre, à *Aarau*.
Compagnie de position » 60 » Zurich, du 30 juin au 5 juillet, à *Luziensteig*.
» » 62 » Fribourg, du 7 au 12 juillet, à *Luziensteig*.
» » 64 » Bâle-Campagne, du 30 juin au 5 juillet, à *Luziensteig*.
» » 66 » Argovie, du 7 au 12 juillet, à *Luziensteig*.
» parc » 70 » Zurich, du 8 au 13 juillet, à *Aarau*.
» » 72 » Lucerne, du 14 au 19 juillet, à *Aarau*.
» » 74 » Argovie, du 14 au 19 juillet, à *Aarau*.

Train de parc de la réserve des cantons de Zurich, Glaris, Zug, Schaffhouse, Appenzell Rh. Ext., St-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie, du 14 au 19 juillet, à *Aarau*.
» de la réserve des cantons de Berne, Lucerne, Schwytz, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 22 au 27 juillet, à *Thoune*.
» de la réserve des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 29 juillet au 3 août, à *Thoune*.

III. Ecoles de cavalerie.

a) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de dragons de Berne et aspirants-officiers de dragons parlant allemand, de II^e classe, du 3 mars au 12 avril, à *Thoune*.
» » Zurich, Schaffhouse, St-Gall et Thurgovie, du 24 mars au 3 mai, à *Winterthour*.
» » Fribourg et Vaud, aspirants-officiers de dragons parlant français, de II^e classe, du 5 mai au 14 juin, à *Bière*.
» guides de tous les cantons respectifs, et aspirants-officiers de II^e classe, du 12 mai au 21 juin, à *St-Gall*.
» dragons de Lucerne, Soleure et Argovie, du 21 juillet au 30 août, à *Aarau*.

b) COURS DE REMONTES.

Remontes (dragons) de Berne, du 3 au 12 avril, à *Thoune*.
» » Zurich, Schaffhouse, St-Gall et Thurgovie, du 24 avril au 3 mai, à *Winterthour*.
» » Fribourg et Vaud, du 5 au 14 juin, à *Bière*.
» (guides) de tous les cantons respectifs, du 12 au 21 juin, à *St-Gall*.
» (dragons) Lucerne, Soleure et Argovie, du 21 au 30 août, à *Aarau*.

c) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite.

Compagnie de dragons n° 1 de Schaffhouse, du 21 au 27 sept., à *Neuenkirch*.
» » » 2 » Berne (école centrale), à *Thoune*.

Compagnie de dragons	n°	5	de Zurich, du 5 au 10 mai, à <i>Winterthour</i> .
"	"	4	" St-Gall, du 21 au 27 sept., à <i>Neuenkirch</i> .
"	"	5	" Fribourg, du 8 au 13 sept., à <i>Fribourg</i> .
"	"	6	" " " " "
"	"	7	" Vaud, du 15 au 21 septembre, à <i>Bièvre</i> .
"	"	8	" Soleure, du 15 au 19 sept., à <i>Soleure</i> .
"	"	9	" St-Gall, du 25 au 28 juin, à <i>St-Gall</i> .
"	"	10	" Berne, du 6 au 11 octobre, à <i>Thoune</i> .
"	"	11	" Berne, du 29 sept. au 4 octob., à <i>Thoune</i> .
"	"	12	" Zurich, du 21 au 27 sept., à <i>Neuenkirch</i> .
"	"	13	" Berne, du 29 sept. au 4 octob., à <i>Thoune</i> .
"	"	14	" Thurgovie, du 21 au 27 sept., à <i>Neuenkirch</i> .
"	"	15	" Vaud, du 15 au 21 septembre, à <i>Bièvre</i> .
"	"	16	" Argovie, du 1 au 6 septembre, à <i>Aarau</i> .
"	"	17	" Vaud, du 15 au 21 septembre, à <i>Bièvre</i> .
"	"	18	" Argovie, du 1 au 6 septembre, à <i>Aarau</i> .
"	"	19	" Zurich, du 5 au 10 mai, à <i>Winterthour</i> .
"	"	20	" Lucerne, du 1 au 6 septembre, à <i>Lucerne</i> .
"	"	21	" Berne (école centrale), à <i>Thoune</i> .
"	"	22	" Berne, du 6 au 11 octobre, à <i>Thoune</i> .
"	"	34	" Vaud, du 15 au 21 septembre, à <i>Bièvre</i> .
"	"	35	" " " " "
Compagnie de guides	"	1	Berne, du 15 au 21 septembre, à <i>Bièvre</i> .
"	"	2	Schwytz, du 21 au 27 sept., à <i>Neuenkirch</i> .
"	"	3	Bâle-Ville, du 15 au 18 septembre, à <i>Bâle</i> .
"	"	4	Bâle-Campagne, du 15 au 18 sept., à <i>Bâle</i> .
"	"	5	des Grisons, du 21 au 27 septembre, à <i>Neuenkirch</i> .
"	"	6	de Neuchâtel (école centrale), à <i>Thoune</i> .
"	"	7	Genève, du 29 septembre au 2 octobre, à <i>Genève</i> .
Demi-compagnie de guides	8	du	Tessin, du 6 au 9 octobre, à <i>Bellinzona</i> .
			<i>Réserve</i> .
Compagnie de dragons	n°	23	de Zurich, le 10 mai, à <i>Winterthour</i> .
"	"	24	" Berne, le 4 octobre, à <i>Thoune</i> .
"	"	25	" Berne, le 11 octobre, à <i>Thoune</i> .
"	"	26	" " " " "
"	"	27	" Lucerne, le 6 septembre, à <i>Lucerne</i> .
"	"	28	" Fribourg, le 13 septembre, à <i>Fribourg</i> .
"	"	29	" Soleure, le 19 septembre, à <i>Soleure</i>
"	"	30	" Schaffhouse, le 27 septembre, à <i>Neuenkirch</i> .
"	"	31	" St-Gall, le 28 juin, à <i>St-Gall</i> .
"	"	32	" Argovie, le 6 septembre, à <i>Aarau</i> .

Compagnie de dragons n° 33 de Thurgovie, le 27 septembre, à *Neuenkirch*.
Demi-compagnie de guides n° 9 » Berne, le 4 octobre, à *Thoune*.
» » » 11 » Bâle-Ville, le 18 septembre, à *Bâle*.
» » » 12 » Bâle-Camp., » »
» » » 14 » Tessin, le 9 octobre, à *Bellinzone*.
» » » 16 » Genève, le 2 octobre, à *Genève*.

La fixation des jours d'exercice des compagnies de guides de réserve n° 10, 13 et 15 est laissée aux cantons ; ils auront cependant à faire connaître à temps au Département fédéral le jour de l'inspection.

IV. Ecoles de carabiniers.

a) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de Lucerne, Uri, Schwytz, les deux Unterwalden et Tessin, du 6 avril au 3 mai, à *Altorf*.

» Zurich, Zug, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie, du 11 mai au 6 juin, à *Winterthour*.

Cours pour les aspirants-officiers de II^e classe, du 9 au 21 juin, à *Winterthour*.

Recrues de Glaris, Appenzell Rh. Ext., St-Gall et Grisons, du 4 au 30 août, à *Luziensteig*.

» Berne, Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel, du 7 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite.

Compagnie n° 2 de Zurich, du 12 au 21 juin, à *Winterthour*.
» » 4 » Berne, du 25 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.
» » 6 » Uri, du 24 avril au 3 mai, à *Stanz*.
» » 8 » Vaud, du 26 juin au 5 juillet, à *Yverdon*.
» » 10 » Vaud, du 10 au 19 juillet, à *Moudon*.
» » 12 » Glaris, du 21 au 30 août, à *Luziensteig*.
» » 14 » Neuchâtel, du 26 juin au 5 juillet, à *Yverdon*.
» » 16 » Grisons, du 21 au 30 août, à *Luziensteig*.
» » 18 » Appenzell Rh. Ex., du 12 au 21 juin, à *Winterthour*.
» » 20 » Appenzell Rh. Ex., du 21 au 30 août, à *Luziensteig*.
» » 22 » Zurich, du 24 avril au 3 mai, à *Zug*.
» » 24 » Obwalden, du 24 avril au 3 mai, à *Stanz*.
» » 26 » Thurgovie, du 12 au 21 juin, à *Winterthour*.
» » 28 » Zug (école centrale), à *Thoune*.
» » 30 » Vaud, du 26 juin au 5 juillet, à *Yverdon*.
» » 32 » Valais, du 10 au 19 juillet, à *Moudon*.
» » 34 » Lucerne (école centrale), à *Thoune*.
» » 36 des Grisons, du 21 au 30 août, à *Luziensteig*.
» » 38 de Argovie, du 24 avril au 3 mai, à *Zug*.

Compagnie n° 40 de Argovie, du 25 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.
" " 42 " Schwytz, du 24 avril au 5 mai, à *Zug*.
" " 44 " Tessin, du 20 au 29 mars, à *Bellinzone*.

Réserve.

Compagnie n° 46 de Zurich, du 8 au 12 juillet, à *Arau*.
" " 48 " Berne, " "
" " 50 " Berne, du 30 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.
" " 52 " Glaris, du 15 au 19 juillet, à *Coire*.
" " 54 " Appenzell Rh. Ex., " "
" " 56 " Grisons, " "
" " 58 " Argovie, du 8 au 12 juillet, à *Arau*.
" " 60 " Tessin, du 20 au 29 mars, à *Bellinzone*.
" " 62 " Vaud, du 1^{er} au 10 mai, à *Yverdon*.
" " 64 " Neuchâtel, " "
" " 66 " Lucerne, du 1^{er} au 5 juillet, à *Lucerne*.
" " 68 " Obwalden, " "
" " 70 " Zug, " "
" " 74 " Zurich, du 17 au 21 juin, à *Winterthour*.
" " 76 " Vaud, du 1^{er} au 10 mai, à *Yverdon*.

V. Cours pour des officiers supérieurs d'état-major.

Du 6 au 25 octobre, à *Berne*.

VI. Reconnaissance d'officiers d'état-major fédéral.

Du 10 au 30 août.

Lieu de réunion: *Ragaz*. — Lieu de licenciement: *Lucerne*.

VII. Ecole militaire centrale.

Du 19 mai au 19 juillet, à *Thoune*.

Partie théorique: un nombre d'officiers de l'état-major fédéral.

Cours préparatoire des officiers de l'état-major d'infanterie.

Du 26 mai au 14 juin.

Ecole d'application:

Génie: Compagnie de sapeurs n° 2 de Zurich, du 8 au 19 juillet.
" " 12 de Vaud, du 30 juin au 11 juillet.

Artillerie: Un détachement de cadres de tous les cantons.

La troupe de l'école de recrues qui a lieu en même temps.

Cavalerie: Compagnie de guides n° 6 de Neuchâtel, du 6 au 19 juillet.
" de dragons " 2 de Berne, " "
" " 21 de Berne, " "

Carabiniers: Compagnie n° 28 de Zug, du 4 au 19 juillet.

" " 34 de Lucerne, " "

Infanterie :	1 bataillon réduit de Zurich,	»
	1 " " Berne,	»
	1 demi-bat. " Uri,	»
	1 " " Soleure,	»
	1 " " Bâle-Camp.,	»
	1 " " Appenz R. I.,	»

Observation — Les bataillons d'école appelés à l'école centrale doivent avoir : 1 commandant, 1 major, 1 aide-major, 1 quartier-maître, 1 officier d'armes, 1 médecin, 1 adjudant-sous-officier, 1 fourrier d'état-major et six compagnies, dont chacune doit être composée de la manière suivante : 3 officiers, 1 sergent-major ou fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 1 frater par deux compagnies ; de plus 1 sapeur par compagnie, 2 trompettes par compagnie de chasseurs, 1 tambour par compagnie du centre, 40 soldats. Les demi-bataillons seront composés dans la même proportion.

VIII. Cours de balistique pour des officiers de l'état-major d'artillerie.

Du 5 au 10 mai, à *Thoune*.

IX. Cours pour des officiers de l'état-major d'artillerie.

Du 28 juillet au 23 août, à *Thoune*.

X. Cours de pyrotechnie.

Du 28 septembre au 18 octobre, à *Arau*.

XI. Cours spécial pour le service du train.

Du 3 au 29 mars, à *Thoune*.

XII. Ecole d'instructeurs de cavalerie.

Du 20 février au 1^{er} mars, à *Thoune*.

XIII. Ecoles d'instructeurs d'infanterie.

- A. Cours d'application pour instructeurs-chefs, du 2 au 15 février, à *Bâle*.
- B. Cours d'aspirants, du 16 février au 14 mars, à *Bâle*.
- C. Cours de répétition, du 23 février au 14 mars, à *Bâle*.

XIV. Cours d'officiers débutants et aspirants d'infanterie.

- I. Ecole d'aspirants-officiers d'infanterie, du 6 avril au 10 mai, à *St-Gall*.
- II. Ecole d'aspirants-officiers d'infanterie, du 3 août au 6 septembre, à *Soleure*.

XV. Cours de commissariat

- A. Cours d'aspirants, du 3 au 29 mars, à *Thoune*.
- B. Cours de répétition pour officiers du commissariat, du 3 au 24 mai, à *Berne*.

XVI. Cours pour le service de santé.

- 1. Médecins et commissaires d'ambulance (français), à *Lausanne*.
- 2. Médecins et commissaires d'ambulance (allemand), à *Zurich*.

3. Infirmiers (allemand), à *Zurich*.
4. Fraters et infirmiers (allemand), à *Zurich*.
5. Infirmiers (français), à *Lausanne*.
6. Fraters (français), à *Lausanne*.
7. Fraters (allemand), à *Lucerne*.
8. Fraters (allemand), à *Lucerne*.

L'époque des cours sanitaires sera fixée plus tard.

XVII. Cours de sapeurs d'infanterie.

Cours de recrues de sapeurs d'infanterie, du 14 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Dans la répartition des départements de l'administration fédérale pour 1862, M. le conseiller fédéral Fornerod devient directeur du département militaire, dont il était déjà suppléant. M. le conseiller fédéral Stämpfli, appelé à la présidence de la Confédération et à la direction du département politique, sera en même temps suppléant du département militaire.

Le Conseil fédéral vient de nommer une commission chargée d'examiner plusieurs questions concernant la fabrication et l'administration des poudres ; elle se compose de MM. Herzog, colonel ; Fischer, colonel ; Wolf, lieutenant-colonel ; Bolley, professeur ; Curchod, major, et Dominicé, capitaine du génie. Cette commission sera présidée par le chef du département fédéral des finances ; elle pourra s'adoindre l'administrateur et le contrôleur de l'administration.

Le Conseil fédéral présentera aux Chambres, dans leur prochaine session, un projet de loi qui apporte divers changements à l'organisation militaire actuelle de la Confédération. Ainsi, les vétérinaires seraient placés, sous le rapport du grade, à une distance moins éloignée des chirurgiens et des médecins militaires. On cite encore d'autres dispositions ayant pour but de faciliter la répartition des officiers supérieurs suivant les besoins du service.

De nouveaux essais de tir ont été faits récemment à *Lucerne*, notamment avec une cartouche d'un nouveau modèle de l'invention de M. Buholz. Les résultats de ces essais ont été, dit-on, favorables à la confection des cartouches pour carabines d'après le système Buholz. — On a aussi essayé, dans cette ville, un nouveau canon de carabine, construit par M. Schmidt, de Horn ; ce canon n'a que trois rayures, mais calculées à un tour sur 25 pouces ; il est plus facile à nettoyer que le canon d'ordonnance, et moins sensible aux effets d'une mauvaise poudre ; il